



COMPTE-RENDU DE CONSEIL du 24/04/2026

Présents : Cyril BICHET, Alexis ANTOINE, Nicolas CLAUDEL, Nelly CARLY, Didier FAYS, Céline JOLY, Séverine LAMONTRE, Michel RUCHET

Absents : Corinne ORSUCCI a donné procuration à Séverine LAMONTRE, Aurélie ROLLON BERG a donné procuration à Nicolas CLAUDEL, Dany FRANÇOIS a donné procuration à Didier FAYS

Retard : Céline JOLY (arrivée à 21H08)

Date de convocation : 10/04/2026 et 16/04/2026

Ordre du jour

- Procès-verbal de la séance du 27/03/2026,
- Délégations du Conseil au Maire,
- Composition de la Commission communale des impôts directs,
- Compte Financier Unique 2025,
- Affectation des résultats 2025,
- Budget 2026,
- Vote des taux de taxes locales,
- Fongibilité des crédits,
- Subventions 2026,
- Divers.

M. Nicolas CLAUDEL est désigné secrétaire de séance.

1) Procès-verbal de la séance précédente

M. le Maire invite le conseil à valider le projet de procès-verbal de la séance du Conseil du 27/03/2026 envoyé par mail le 10/04/2026.

Après délibération, le conseil valide le procès-verbal

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2) Délégation du Conseil au Maire

M. le Maire invite le conseil à ajouter à la délibération précédente la délégation suivante :

- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans la limite de 5 000 € pour l'exercice du droit de préemption et sans limite pour les refus d'exercer ce droit de préemption.

Après délibération, le Conseil décide de déléguer l'exercice du droit de préemption communal au Maire dans la limite de 5000 € et sans limitation pour les refus d'exercice du droit de préemption.

Cette délégation consentie en application du 3° du présent article prend fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3) Composition de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Direction Générale des Finances Publiques attend la nomination de 24 candidats pour désigner 6 membres titulaires et 6 membres suppléants à la CCID. Il invite donc le conseil à compléter la délibération précédente.

Après délibération, le Conseil désigne :

Titulaires	Suppléants
M. FAYS Didier	M. ANTOINE Michel
Mme LAMONTRE Séverine	M. ZIMMERMANN René
M. ANTOINE Alexis	M. YUNG Jean-Jacques
M. RUCHET Michel	M. MILLOT Michel
Mme ORSUCCI Corinne	Mme GUILLET Denise
Mme CARLY Nelly	M. GILLARD Patrick
M. FRANCOIS Dany	M. MARCHAL Cédric
Mme JOLY Céline	M. JOLY Daniel
M. BASTIEN Régis	M. DEFORGE Dominique
M. CLAUDEL Nicolas	M. FAYS Eric
M. ALLIOT Pascal	M. COLLIGNON Jean-Pierre
M. MERCIER Christian	M. MAUGÉ Gérald

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4) Compte Financier Unique

Arrivée de Mme Céline JOLY.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les écritures de dépenses et de recettes 2025 sont conformes en mairie et à la Trésorerie. Il invite le conseil à les valider :

	Dépenses	Report résultat	Recettes	Report résultat	Solde
Fonctionnement	259 848.72		264 403.38	336 422.75	+ 340 977.41
Investissement	134 639.00	7896.75	113 133.11		- 29 402.64
TOTAL	402 384.47		713 959.24		311 574.77

Le maire quitte la salle.

Après délibération, le Conseil vote le CFU 2025 :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5) Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire explique au Conseil le détail des résultats 2025 avec report :

Section d'investissement :

Dépenses :	134 639,00
Recettes :	<u>113 133,11</u>
Solde 2025 :	- 21 505,89
Report 2024 :	- 7 896,75 soit - 29 402,64 € cumulé

Reste à réaliser en dépense :	11 400,00
Reste à réaliser en recette :	<u>19 0782,00</u>
Solde reste à réaliser :	7 672,00

Besoin de financement : - 21 730,64 (-29402.64+7672)

Section de fonctionnement :

Dépenses :	259 848,72
Recettes :	<u>264 403,38</u>
Solde 2025 :	4 554,66
Report 2024 :	336 422,75 soit + 340 977,41 € cumulé

Il propose d'affecter les résultats ainsi :

Au compte 1068 :	21 730,64 €
Au compte 001 (investissement dépense) :	29 402,64 €
Au compte 002 (fonctionnement recette) :	319 246,77 € (340 977.41-21 730.64)

Après délibération, le Conseil valide l'affectation des résultats proposée :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

6) Budget 2026

Monsieur le Maire détaille au Conseil le projet de budget 2026 :

La section investissement est équilibrée à 358 920,81 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 582 966,68 €.

Après délibération, le Conseil valide le projet de budget 2026 proposé :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7) Vote des taux de taxes locales 2026

Après une présentation des taux pratiqués dans le secteur, Monsieur le Maire rappelle que, sans augmentation, l'effort fiscal diminuera. Il invite ensuite le Conseil à délibérer :

Après délibération, le Conseil valide le maintien des taux précédents :

Taxe foncière sur le bâti : 30.96%,

Taxe foncière sur le non-bâti : 17,69 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 12,55 %

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8) Vote du taux de fongibilité

Monsieur le Maire informe le Conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment par un mécanisme de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2023-49 du conseil municipal en date du 09/06/2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales : dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour chaque section.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide la proposition.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

9) Attribution des subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, les subventions versées en 2025 ainsi que les demandes reçues cette année.

Après délibération, le Conseil décide de verser les subventions :

Organismes	Montant 2025	Montant 2026
Foyer Rural des Canards d'Uruffe (achat kermesse)	101.84 €	
Foyer Rural des Canards d'Uruffe	500 €	500 €
Amicale des Pompiers d'Uruffe	1200 €	1200 €
Donneurs de sang	70 €	70 €
Entente Sud 54	100 €	100 €
Association Cœur de Meine (trail)		50 €
Centre social Arc en Ciel		
Par Hand 54 (ESAT Allamps)		
Chiens guide de l'Est		

Une rose un espoir	100 € à verser	100 €
Conservatoire espaces naturels de Lorriane		
Secours populaire		
AEIM		
Restaurant du Coeur		
ADAVIE (Anciennement ADAPA)		

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Points divers :

- Enveloppe bibliothèque 2026 : 500 € + 500 € (alimentation)
- Date de plantation des fleurs : 16/05/2026 à 8h30
- Plantation de haie : principalement des fruitiers
- Journal communal : trimestriel avec début en juin 2026
- Entretien de la commune : cimetière à tondre, balayage du pont de la scierie lors du passage de la balayeuse mécanique, chemin du dépotoir à surveiller
- Circulation dangereuse de véhicules durant la nuit

La séance est close à 23h57

Nicolas CLAUDEL

Secrétaire

Cyril BICHET

Maire

